

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2019-2023
MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS
MISSION

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts culturels du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

VISION

Être le catalyseur d'une culture audacieuse et source de fierté pour le Québec.

VALEURS

Le Ministère adhère aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité.

Enjeu stratégique 1 : La promotion de la culture québécoise
Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1	Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	1 Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique (valeur de référence : 5)	20 %	40 %	60 %	80 %
1.2	Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	2 Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises (valeur de départ : 60)	2 %	5 %	7 %	10 %
1.3	Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	3 Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises (valeur de départ : 0)	17	17	17	17 Cible finale : 68

Enjeu stratégique 2 : L'aménagement culturel du territoire comme véhicule de l'identité québécoise
Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1	Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	4 Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture ¹ et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale (valeur de départ : à déterminer selon la désignation des ministères et organismes établie dans la nouvelle stratégie en préparation avec l'Ordre des architectes du Québec)	2 %	5 %	30 %	55 %
2.2	Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	5 Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire (valeur de référence : 101)	5 %	15 %	30 %	45 %
2.3	Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	6 Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalus d'un soutien pour la requalification (valeur de départ : à déterminer selon résultats de l'inventaire)	2 %	4 %	7 %	10 %
2.4	Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	7 Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (valeur de départ : 101)	15 %	20 %	25 %	30 %

Enjeu stratégique 3 : La pérennité du secteur de l'information et des communications
Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1	Établir une vision globale du secteur des médias et des communications	8 Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications	Préparation des consultations	Consultations terminées	Politique adoptée	Politique mise en œuvre
3.2	Contribuer à la pérennité des médias d'information	9 Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite. (valeur de départ : 68)	20 %	30 %	40 %	50 %

1. La stratégie québécoise de l'architecture sera déposée au cours de l'exercice 2019-2020